



6 juillet 2023

## **L'égalité et la diversité dans la représentation publique – la participation des jeunes, des femmes et des groupes ethniques et sociaux en tant que membres du parlement**

### **Document d'information**

*La dignité et l'égalité sont le fondement des sociétés européennes modernes. Nous reconnaissons la nécessité d'assurer l'égalité et de lutter contre toute forme de discrimination, ainsi que le rôle important que joue l'Organisation à cet égard. Nous nous engageons donc à renforcer les travaux en faveur de sociétés inclusives exemptes de marginalisation, d'exclusion, de racisme et d'intolérance. À cet égard, nous utiliserons une approche intersectionnelle dans les travaux du Conseil de l'Europe pour lutter contre les discriminations multiples auxquelles sont confrontés les personnes et les groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation.*

*Nous rappelons que l'égalité de genre et la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus décisionnels publics et privés sont essentielles à l'État de droit, à la démocratie et au développement durable.*

***Déclaration de Reykjavík,  
4<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe***

*Garantir une PARTICIPATION PLEINE, ÉGALE ET SIGNIFICATIVE À LA VIE POLITIQUE ET PUBLIQUE pour tous, en particulier pour les femmes et les filles, sans violence, peur, harcèlement, discours et crimes de haine, ainsi que sans discrimination fondée sur quelque motif que ce soit.*

***Principe 10, Principes de Reykjavik pour la démocratie***

### **Introduction**

Dans toute l'Europe, une grande partie de l'électorat n'a pas confiance dans les institutions élues. On reproche aux parlements d'être distants, de ne pas comprendre les préoccupations réelles des citoyen-ne-s et de ne pas être représentatifs de la population. Les femmes, les personnes en situation de handicap, les minorités visibles, les jeunes femmes et hommes, les personnes issues de l'immigration et les personnes LGBTI sont encore peu représentées en politique aux niveaux local, régional, national et européen. Les parlements doivent également être des lieux où tous les représentant-e-s se sentent en sécurité et égaux, et où ils peuvent s'exprimer sans faire l'objet de discrimination, d'hostilité ou de stigmatisation.

Le Conseil de l'Europe a constamment encouragé la participation pleine et significative de chacun-e à la vie publique, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes et les femmes, ainsi que sur les groupes ethniques et sociaux et les minorités sous-représentés. Les recommandations de l'Assemblée parlementaire aux parlements sur la manière d'accroître leur représentativité par une action positive comprennent des appels à l'égalité de traitement, à des pratiques inclusives et à l'élimination du sexisme, du racisme et de la discrimination dans les parlements, ainsi qu'à l'adaptation des infrastructures, des modes de travail et des méthodes pour permettre une large participation qui tienne compte de la diversité.

Que peuvent faire les parlements pour respecter les engagements pris lors du sommet de Reykjavik et assurer une représentation plus inclusive et diversifiée dans les parlements nationaux ?

## **Les femmes en tant que législatrices et dirigeantes politiques**

La participation égale des femmes dans les parlements aux niveaux national et local est essentielle pour améliorer la représentativité, la responsabilité et la qualité des démocraties et le caractère inclusif de nos démocraties est indispensable à leur gouvernance durable. Le dixième et dernier Principe de Reykjavik pour la démocratie, adopté lors du Quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement en mai 2023, fait écho aux travaux de l'Assemblée parlementaire sur l'égalité de participation, qui ont conduit à l'adoption de textes tels que la Résolution 2386 (2021) « Promouvoir la participation des femmes issues de groupes sous-représentés dans la prise de décision politique et publique ». Il convient d'accorder une nouvelle attention à cette dimension de l'égalité, en coopération avec d'autres organisations internationales, comme l'ont recommandé les chefs d'État et de gouvernement lors du Quatrième Sommet.

L'élimination du sexisme et de la discrimination fondée sur le genre dans les parlements reste un besoin urgent : l'étude conjointe de l'Assemblée parlementaire et de l'Union interparlementaire en 2018 a révélé à quel point les femmes dans les parlements sont plus exposées que les hommes à la violence physique et psychologique, y compris en ligne, des problèmes qui sont souvent aggravés par d'autres obstacles, tels que la parentalité et les soins familiaux, qui relèvent encore davantage de la responsabilité des femmes. La campagne #PasDansMonParlement contre le sexisme lancée en 2018 par l'ancienne Présidente de l'Assemblée Liliane Maury Pasquier, s'est inscrite dans le prolongement de ces travaux.

## **Le désengagement des jeunes**

Le manque de confiance dans le travail des parlements déjà souligné ci-dessus est accentué chez les jeunes Européen·ne·s. L'inaction perçue (ou les progrès trop lents) sur des questions qui préoccupent les générations actuelles et futures, telles que la protection de l'environnement et la promotion de sociétés plus justes et plus égalitaires, augmentent la frustration et le désintérêt qui en résulte chez une grande majorité des jeunes d'aujourd'hui. L'engagement politique est exercé par une très petite minorité de jeunes, est souvent polarisé vers les extrêmes, et les activités sont souvent menées en opposition ouverte avec les institutions établies.

## **Participation des minorités**

L'article 15 de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales oblige les États parties à assurer la participation effective des personnes appartenant à des minorités nationales aux affaires publiques. Dans des rapports récents, le Comité consultatif de la Convention-cadre a observé que dans de nombreux États, les minorités nationales bénéficient d'une participation institutionnalisée à la prise de décision, soit directement par l'attribution de sièges au parlement, soit indirectement par le biais de mécanismes consultatifs, soit les deux. Il convient de promouvoir les bonnes pratiques dans ce domaine, car la participation effective des minorités aux affaires publiques est à la fois une obligation en matière de droits humains et une garantie solide de la sécurité démocratique.

Les personnes LGBTI sont encore largement sous-représentées en politique, et c'est encore plus vrai pour les personnes transgenres et les femmes de la communauté LGBTI. De nombreuses personnes LGBTI qui participent activement à la vie politique ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles parlent ouvertement de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leurs caractéristiques sexuelles, en raison du nombre élevé de discours haineux, de menaces et d'actes de violence qui peuvent être dirigés contre elles.

Trop souvent, les partis politiques et les parlements ne sont pas adaptés à la participation des personnes en situation de handicap. Si des efforts sont souvent faits pour rendre les bâtiments publics plus accessibles aux personnes à mobilité réduite, la langue des signes est rarement utilisée dans les parlements nationaux, par exemple, et il reste encore beaucoup à faire pour permettre la participation effective des personnes en situation de handicap.

Selon les réponses de plus de 30 parlements à un questionnaire intitulé « Promouvoir la participation inclusive dans la vie parlementaire et politique » soumis en 2022 par l'Assemblée par l'intermédiaire du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP), les parlementaires sont conscients de la nécessité de pratiques et d'infrastructures inclusives en tant qu'exigence démocratique et ont pris certaines mesures, bien qu'il soit difficile de recueillir des données précises sur les mesures et les résultats. La plupart des parlements nationaux disposent d'un code de conduite pour les parlementaires avec des dispositions générales interdisant les pratiques discriminatoires, ainsi que des lignes directrices éthiques sur le comportement respectueux, mais très peu mentionnent explicitement le sexisme ou le harcèlement sexuel. Dans la plupart des parlements nationaux, il existe un organe ou un-e responsable chargé-e de la mise en œuvre et du suivi des pratiques non discriminatoires. Dans l'ensemble, les personnes interrogées considèrent que « beaucoup reste à faire à un niveau plus large, au niveau de la société » et que « la politique, les traditions et les coutumes » constituent des obstacles.

### **Aller de l'avant**

Le moment est venu d'adopter une approche globale et d'examiner les questions de diversité, d'égalité et d'inclusion dans leur ensemble, afin de faire en sorte que les parlements et les autres institutions élues reflètent pleinement la diversité complexe des sociétés européennes. Une plus grande diversité en politique serait bénéfique pour le système politique dans son ensemble, en renforçant sa légitimité démocratique et sa représentativité. Elle contribuerait également à prévenir et à combattre la discrimination et les stéréotypes négatifs dans l'ensemble de la société en donnant le bon exemple.

Dans cet effort, lorsqu'il s'agit d'une représentation plus équitable des femmes et des hommes, le fardeau de l'amélioration de la participation ne devrait pas être supporté uniquement par les femmes, mais par la société dans son ensemble. Les institutions et les partis politiques doivent faire de la place aux femmes pour qu'elles s'engagent. Il incombe également aux hommes de permettre et de promouvoir le changement, et de se montrer les alliés de l'égalité de genre. Des changements structurels profonds sont nécessaires pour assurer une plus grande participation, égalité et inclusion dans la prise de décision politique et publique. Cela commence par de petites adaptations infrastructurelles, telles que des salles familiales et des structures d'accueil pour les enfants dans les parlements, permettant aux parlementaires et au personnel parlementaire de concilier leur travail législatif et leurs responsabilités familiales, et se poursuit par des modifications des procédures participatives en facilitant le vote de diverses manières, y compris en termes de calendrier et de partenariat.

Les réseaux de parlementaires exercent une forte influence sur les changements positifs et il faut des champions pour inspirer et faire avancer les choses. L'Alliance parlementaire contre la haine de l'Assemblée a récemment adopté une nouvelle Charte des partis politiques pour une société non raciste et inclusive, afin d'encourager les partis politiques à s'engager publiquement et visiblement à abolir le racisme et l'inégalité dans leurs rangs.

### **Questions à débattre**

- Comment les parlements nationaux peuvent-ils favoriser un environnement positif pour une représentation égale et diversifiée ?
- Que peut-on faire pour mettre en œuvre des codes de conduite et des lignes directrices sur le respect et le traitement inclusif dans les parlements ?
- Que faut-il faire pour encourager une meilleure représentation au niveau local, dans le cadre d'une approche « ascendante » ?
- Que devrait faire de plus le Conseil de l'Europe, et en particulier l'Assemblée parlementaire, pour promouvoir une participation plus inclusive à tous les niveaux ?

## **Annexe : principaux documents de référence**

### **Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**

[Résolution 2443 \(2022\)](#) « Le rôle des partis politiques dans la promotion de la diversité et de l'inclusion: une nouvelle Charte pour une société non raciste »

[Charte des partis politiques européens pour une société non raciste et inclusive](#) (annexe au document Doc.15535)

[Résolution 2394 \(2021\)](#) « Représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée parlementaire »

[Résolution 2386 \(2021\)](#) « Promouvoir la participation des femmes issues de groupes sous-représentés dans la prise de décision politique et publique »

[Résolution 2351 \(2020\)](#) « La dimension de genre dans la politique étrangère »

[Résolution 2274 \(2019\)](#) et [Recommandation 2152 \(2019\)](#) « Pour des parlements sans sexisme ni harcèlement sexuel »

[Résolution 2222 \(2018\)](#) « Promouvoir la diversité et l'égalité dans la vie politique »

### **Conseil de l'Europe**

4<sup>ème</sup> Sommet du Conseil de l'Europe, [Unis autour de nos valeurs - Déclaration de Reykjavík](#), 2023.

### ***Congrès des pouvoirs locaux et régionaux***

[Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale](#)

[Participation des jeunes](#)

### **Autre**

[Etude de l'Union interparlementaire sur les femmes en politique](#)

[Etude de l'Union interparlementaire sur la représentation des jeunes](#)